

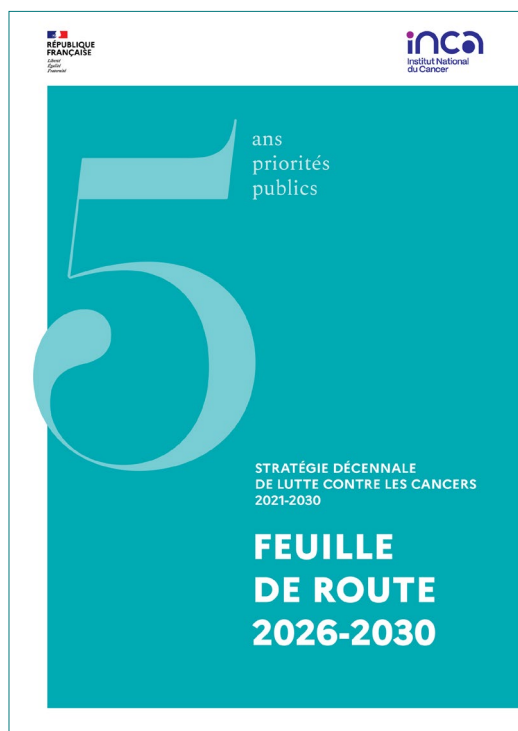
STRATÉGIE DÉCENNALE DE LUTTE
CONTRE LES CANCERS 2021-2030

OBSERVATOIRE DES AIDANTS

PLAN D' ACTIONS 2026-2030



Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation.



Consultez la feuille de route 2026-2030 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers sur cancer.fr.



Accédez facilement à la **feuille de route 2026-2030**



Ce document doit être cité comme suit : © Observatoire des aidants / Plan d'actions 2026-2030, Institut national du cancer, juin 2026.

Ce document est publié par l'Institut national du cancer qui en détient les droits. Les informations figurant dans ce document peuvent être réutilisées dès lors que : (1) leur réutilisation entre dans le champ d'application de la loi N°78-753 du 17 juillet 1978; (2) ces informations ne sont pas altérées et leur sens dénaturé; (3) leur source et la date de leur dernière mise à jour sont mentionnées.

Ce document est téléchargeable sur cancer.fr.



INTRODUCTION

CONTEXTE

Dans la continuité de la première feuille de route 2021-2025 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers qui a permis **la création d'un Observatoire des aidants, la feuille de route 2026-2030** publiée par l'Institut national du cancer lors de la Journée mondiale contre le cancer 2026, **met l'accent sur l'amélioration du repérage, de l'orientation et du soutien des proches aidants « cancer »**¹.

L'Observatoire des aidants correspond à une instance qui rassemble l'ensemble des acteurs du champ de l'aidance (personnes morales ou personnalités qualifiées). Il se réunit une fois par an pour échanger sur les constats et les perspectives d'actions afin d'améliorer l'accompagnement des proches aidants en France.

L'objectif de l'Observatoire est d'élaborer et de mettre en œuvre, de manière collective, **un plan d'actions pour 2026-2030** sur le thème des proches aidants « cancer », en articulation avec les autres stratégies nationales sur le sujet et la stratégie décennale de lutte contre les cancers.

MÉTHODE

L'Institut national du cancer a choisi dès le début des travaux d'associer l'ensemble des acteurs, à l'échelle nationale et locale, afin de coconstruire des objectifs et des actions alignés sur les initiatives existantes.

Lors de la première réunion plénière de l'Observatoire des aidants (en novembre 2024), un baromètre des proches aidants « cancer » réalisé par BVA a été présenté². À la lumière de ces données, les participants ont pu échanger sur les enjeux relatifs au soutien et à l'accompagnement des aidants. Trois thématiques prioritaires ont été identifiées pour orienter les politiques publiques en faveur des aidants :

1. mieux définir qui sont les aidants « cancer » ;
2. améliorer le repérage et l'orientation des aidants tout au long du parcours de soins ;
3. faciliter l'accès des aidants aux dispositifs de soutien et d'accompagnement.

Des groupes de travail ont ensuite été mis en place, associant les membres de l'Observatoire et des professionnels de terrain directement en contact avec les proches aidants. Leur mission : coconstruire le plan d'actions pour la période 2026-2030, autour des trois thématiques prioritaires identifiées en réunion plénière. Ces groupes se sont réunis deux à trois fois en visioconférence entre mars et juillet 2025.

Le plan d'actions proposé à l'issue de ces travaux a été amendé et validé par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), qui pilote la stratégie nationale « Agir pour les aidants ». La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) a également été consultée avant la présentation publique du projet. Enfin, l'ensemble des membres de l'Observatoire des aidants a officiellement validé le plan d'actions 2026-2030 lors de la 2^e réunion plénière organisée le 8 décembre 2025.

L'ensemble de ce plan a finalement été intégré à la **deuxième feuille de route 2026-2030 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers**, disponible sur cancer.fr. Ces orientations ont été traduites en trois actions spécifiques (17.2, 17.3 et 18.1) dont les contenus, travaillés avec l'ensemble des parties prenantes, sont détaillés dans le présent document.

¹ Dans ce document, les termes « aidant » et « proche aidant » sont utilisés comme des synonymes.

² Les résultats du baromètre 2024 des proches aidants « cancer » sont consultables sur cancer.fr, [au lien suivant](#).

I.

MIEUX RECONNAÎTRE ET ORIENTER LES AIDANTS EN CANCÉROLOGIE

Feuille de route 2026-2030 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers : action 17.2

L'amélioration de l'accès des proches aidants « cancer » aux dispositifs de soutien et aux droits est tributaire de leur reconnaissance et de leur orientation préalables. Or, selon le baromètre des proches aidants « cancer » réalisé par BVA en 2024, **42 % des médecins** (médecins généralistes et oncologues) **déclarent avoir des difficultés à repérer les proches aidants de leurs patients**. De plus, **37 % des aidants eux-mêmes ne se perçoivent pas dans ce rôle auprès de la personne malade qu'ils accompagnent**.

Ces difficultés d'identification tant par les professionnels de santé que par les aidants eux-mêmes constituent des obstacles majeurs à leur juste orientation vers les services et les droits adaptés à leurs besoins. Dans ce contexte, cet axe de travail vise à renforcer la reconnaissance des aidants et améliorer leur orientation vers les interlocuteurs appropriés dès le début du parcours grâce à 4 actions prioritaires :

- I.1. Promouvoir la reconnaissance des aidants de personnes atteintes de cancer.**
- I.2. Favoriser la mise en place de « parcours aidants » dédiés dans les établissements de soins et les structures de ville.**
- I.3. Développer la sensibilisation et la formation au repérage des aidants et à leur orientation.**
- I.4. Créer un guide méthodologique sur les bonnes pratiques de communication envers les aidants.**

ACTION I.1.

PROMOUVOIR LA RECONNAISSANCE DES AIDANTS DE PERSONNES ATTEINTES DE CANCER

OBJECTIF DE L'ACTION : améliorer la reconnaissance des proches aidants « cancer », en participant au développement d'outils de communication destinés au grand public afin de toucher un large panel de personnes potentiellement proches aidantes.

EFFETS ATTENDUS POUR LES PERSONNES AIDANTES : plus les proches aidants prendront conscience du rôle qu'ils assument, plus ils seront en mesure d'exprimer leurs besoins en matière d'informations, de formations, de préservation de leur santé et de leur qualité de vie. Par conséquent, les acteurs qui jalonnent leur parcours seront mieux à même de les orienter vers les ressources existantes à l'échelle locale pour répondre à ces besoins.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ACTION

Relayer les campagnes nationales de sensibilisation au sujet de l'aidance

L'Institut participera à diffuser les campagnes nationales de sensibilisation au sujet de l'aidance (campagne menée depuis 2024 par le Service public de l'autonomie et le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées ; Journée nationale des aidants animée en octobre par le « Collectif Je t'Aide »), pour faire prendre conscience au grand public de l'existence des aidants et de leur rôle primordial dans la société.

● PILOTE

Institut national du cancer

● PARTENAIRES

Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Service public de l'autonomie

● Collectif Je t'Aide

Créer et diffuser des supports audios et vidéos de témoignages sur le sujet de l'aidance « cancer »

Afin de promouvoir la reconnaissance des aidants « cancer », l'Institut produira et diffusera des vidéos et des podcasts de témoignages de la part de proches aidants, de professionnels impliqués auprès des aidants et de personnes malades qui s'expriment au sujet de l'aidance.

● PILOTE

Institut national du cancer

● PARTENAIRES

Associations de patients et d'aidants

● Membres de l'Observatoire, pour témoignages éventuels

ACTION I.2.

FAVORISER LA MISE EN PLACE DE « PARCOURS AIDANTS » DÉDIÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS ET LES STRUCTURES DE VILLE

OBJECTIF DE L'ACTION : produire et diffuser un référentiel organisationnel qui pose le cadre de structuration d'un parcours spécifiquement dédié aux proches aidants dans les établissements autorisés au traitement du cancer, en partenariat avec les acteurs de santé de ville.

EFFETS ATTENDUS POUR LES PERSONNES AIDANTES : en apportant un cadre théorique et méthodologique commun aux établissements concernant la création d'un parcours institutionnel dédié aux aidants « cancer », ce référentiel permettra :

- d'outiller concrètement les institutions volontaires pour mettre en place ce type de parcours dans leur structure, en collaboration avec leurs partenaires de ville ;
- d'améliorer le repérage des aidants « cancer » et leur intégration précoce dans un parcours de soutien et d'accompagnement, dès l'annonce de la maladie de leur proche malade ;
- d'homogénéiser la qualité de l'accompagnement des proches aidants « cancer » en France, quel que soit le lieu de soins des personnes malades.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ACTION

Produire un référentiel organisationnel relatif à la création de « parcours aidants » dans les établissements autorisés au traitement du cancer

L'Institut pilotera la réalisation d'une expertise sanitaire qui mobilisera un groupe d'experts multidisciplinaire et intersectoriel. Ces experts seront chargés de produire un référentiel de bonnes pratiques destiné aux professionnels de santé, à partir d'une revue préalable de la littérature et des expériences déjà conduites sur le terrain.

Ce référentiel organisationnel posera les fondements d'un cadre national commun concernant :

- la définition des proches aidants « cancer », cibles du dispositif dont il est question ;
- les principales étapes du parcours de l'aidant, en miroir du parcours de son proche malade ;
- les modalités nécessaires d'accompagnement à chacune de ces étapes, en termes d'organisation et de temps dédiés de la part des professionnels de santé (hospitaliers et libéraux) et du secteur médico-social ;
- les outils d'évaluation de *i)* l'intensité de l'aide apportée à la personne malade ; *ii)* l'impact de l'aidance sur la santé, la qualité de vie et la vie scolaire/universitaire/professionnelle de la personne aidante ;
- les fondamentaux de l'orientation des proches aidants « cancer » vers les services de soutien et d'accompagnement.

Ce référentiel prévoit notamment de prendre en compte les problématiques spécifiques aux aidants de plusieurs publics ciblés comme prioritaires dans la 2^e feuille de route 2026-2030 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers : les proches aidants de personnes atteintes de cancer en situation de handicap et de personnes âgées malades, les parents aidants d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes atteints de cancer. Les jeunes aidants et les personnes aidantes socio-économiques vulnérables feront également l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ces réflexions.

● **PILOTE**

Institut national du cancer

● **PARTENAIRES**

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Direction générale de l'organisation des soins (DGOS)

Fédérations hospitalières

Sociétés savantes

Ordres et conseils professionnels

Agences régionales de santé (ARS)

Dispositifs spécifiques régionaux du cancer (DSRC) / Association nationale des DSRC (ADIRESCA)

● Membres de l'Observatoire des aidants

Diffuser le référentiel organisationnel auprès des établissements autorisés au traitement du cancer, des professionnels libéraux et de l'ensemble des acteurs pertinents

Une fois ce référentiel produit, il sera diffusé via les canaux habituels de communication de l'Institut afin de promouvoir le développement homogène de « parcours aidants » dans les établissements de soins et leurs structures partenaires en ville. Une enquête d'évaluation de l'implémentation du dispositif en France sera réalisée 3 ans après la publication du référentiel (à partir de 2030).

● **PILOTE**

● Institut national du cancer

ACTION I.3.

DÉVELOPPER LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION AU REPÉRAGE DES AIDANTS ET À LEUR ORIENTATION

OBJECTIF DE L’ACTION : le baromètre des proches aidants « cancer » réalisé en 2024 indiquait que 96 % des oncologues et des médecins généralistes n’avaient suivi aucune formation sur le thème des proches aidants. Cette action a donc pour but de renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs qui jalonnent le parcours des aidants, pour améliorer leur repérage précoce et leur orientation vers les dispositifs de soutien et les droits qui leur sont destinés.

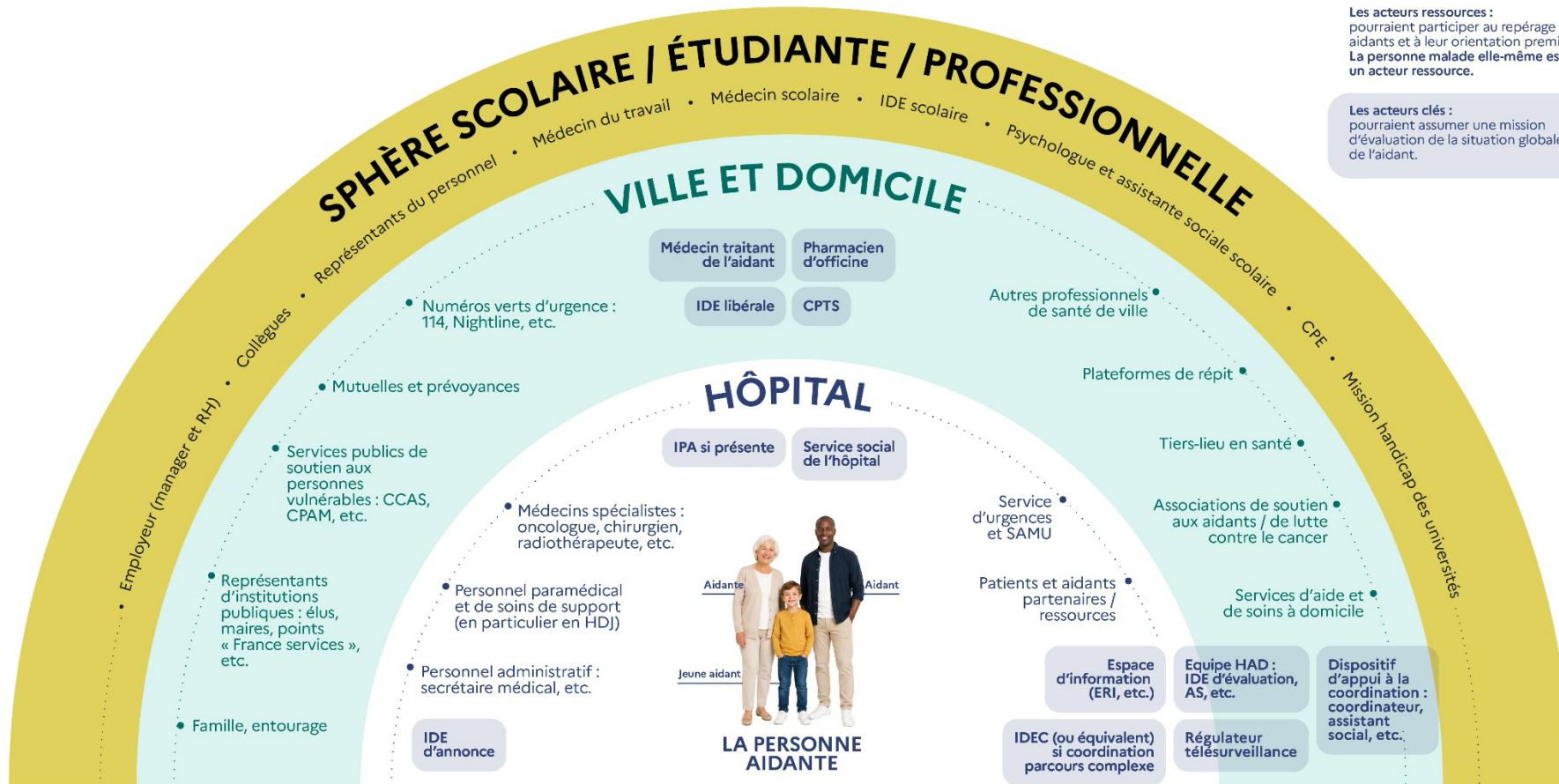
EFFETS ATTENDUS POUR LES PERSONNES AIDANTES : le renforcement des compétences des acteurs impliqués sur le parcours des aidants en cancérologie permettra d’améliorer leur reconnaissance, de mieux prendre en compte leurs difficultés et de les orienter efficacement selon l’évaluation de leur situation.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L’ACTION

Développer la formation des acteurs « clés » susceptibles de participer à l’évaluation de la situation globale des proches aidants « cancer »

Les acteurs clés sont des professionnels de santé ou du champ médico-social qui peuvent potentiellement, selon les contextes et les territoires, assurer une mission importante d’accompagnement des proches aidants. En plus du repérage de l’aidant au début du parcours, ils seraient en mesure d’évaluer sa situation afin de qualifier finement son besoin d’accompagnement et de soutien. Si de telles missions devaient leur être confiées, ils devraient donc suivre un cursus de formation spécifique (initiale et/ou continue) pour acquérir des connaissances sur : les enjeux sociaux et sociétaux autour de l’aidance ; les besoins et les difficultés potentielles des aidants ; les outils d’évaluation de la situation globale de l’aidant ; les services existants pour les soutenir et les droits auxquels ils peuvent prétendre. Les médecins, les infirmiers, les pharmaciens d’officine et les assistants sociaux ont été identifiés comme les principaux acteurs « clés » jalonnant le parcours de l’aidant, dans le cadre des groupes de travail de l’Observatoire des aidants (voir cartographie page suivante).

Quels acteurs pour repérer, orienter et évaluer les besoins d'accompagnement des proches aidants « cancer » ?



→ SUSPICION « CANCER » → DIAGNOSTIC → TRAITEMENT → APRÈS-CANCER (RÉMISSION, GUÉRISON, SÉQUELLES ÉVENTUELLES, RÉCIDIVE, DÉCÈS)

PARCOURS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE CANCER

SIGLES UTILISÉS | AS : assistant social | CCAS : centre communal d'action sociale | CPAM : caisse primaire d'assurance maladie | CPE : conseiller principal d'éducation | CPTS : communauté professionnelle territoriale de santé | ERI : espace de rencontres et d'informations | HAD : hospitalisation à domicile | HDJ : hôpital de jour | IPA : infirmière en pratiques avancées | IDE : infirmière diplômée d'État | IDEIC : infirmière de coordination en cancérologie | RH : ressources humaines |

Ainsi, cette action vise à renforcer la formation des acteurs clés au sujet de l'aide pour qu'ils disposent d'un socle homogène de connaissances dans l'ensemble des territoires. Il s'agit notamment de :

- contribuer à l'évaluation, aux côtés des administrations publiques en charge de ces sujets, des items de formation déjà existants dans les cursus des professionnels de santé. Selon les résultats de cette évaluation, certains sujets spécifiques pourraient progressivement être intégrés aux formations initiales de ces professionnels (vulnérabilité des aidants qui accompagnent les personnes malades en perte d'autonomie ou les personnes atteintes de cancer en situation de handicap, etc.);
- favoriser la formation continue des professionnels, *via* la diffusion d'informations au sujet des formations existantes et des modalités de participation à ces dernières. En plus des professionnels de santé directement impliqués auprès des proches aidants, ces formations doivent également être accessibles aux acteurs de la médiation sociale, du secteur médico-social et aux étudiants de l'ensemble des professions ciblées pour promouvoir les actions « d'aller vers » les proches aidants plus exposés au risque d'épuisement ou éloignés des dispositifs de soutien et d'accompagnement.

● **PILOTES**

DGOS

DGCS

● Institut national du cancer

Contribuer au développement de nouveaux outils de sensibilisation adaptés aux différents types de profils d'acteurs ressources qui jalonnent le parcours de l'aidant « cancer » selon les cibles existantes et potentiellement manquantes

Les acteurs ressources sont des personnes – professionnels de santé ou non – qui sont susceptibles de croiser les aidants « cancer » pendant leur parcours. À la différence des acteurs clés, ils n'assument pas de missions d'accompagnement et d'évaluation des besoins des aidants (soit par manque de temps, soit parce qu'ils ne disposent pas des compétences nécessaires). Cependant, s'ils sont sensibilisés au sujet, ils peuvent participer à leur reconnaissance, leur repérage et leur orientation première (vers les acteurs clés ou vers des annuaires de ressources faciles d'accès). À noter que la personne malade elle-même représente un acteur ressource qui peut participer à orienter son proche aidant en première intention, vers des solutions existantes de soutien.

L'ensemble des acteurs représentés sur la cartographie (voir page 10) doivent donc être sensibilisés au sujet des aidants « cancer ». Les campagnes nationales de sensibilisation y contribuent activement. En complément, la mise à disposition d'autres outils (livrets, brochures, etc.) participe également à l'amélioration de leurs connaissances sur le repérage et l'orientation des proches aidants « cancer ». De nombreux supports existent déjà, mais tous les acteurs ressources identifiés dans la cartographie n'ont pas fait l'objet de publications dédiées. En particulier, les intervenants des plateformes de répit, les professionnels du champ médico-social et de la médiation sociale doivent bénéficier de supports de sensibilisation adaptés afin d'améliorer durablement l'accès de tous les aidants « cancer » aux dispositifs de soutien et d'accompagnement.

Pendant la période 2026-2030, il s'agirait donc de contribuer, en partenariat avec les acteurs compétents déjà engagés sur le sujet :

- à la réalisation d'un état des lieux des outils existants, selon les cibles auxquelles ils s'adressent ;
- au développement de nouveaux outils de sensibilisation, le cas échéant, si des manques sont observés ;
- à la diffusion de ces nouveaux outils via les canaux de communication de l'Institut et à l'envoi de mails ciblés auprès des acteurs concernés (DSRC, etc.).

● **PILOTE**

Institut national du cancer

● **PARTENAIRES**

Professionnels et acteurs ressources, recensés dans la cartographie des acteurs jalonnant le parcours de l'aidant

● Membres de l'Observatoire des aidants

ACTION I.4.

CRÉER UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE SUR LES BONNES PRATIQUES DE COMMUNICATION ENVERS LES AIDANTS

OBJECTIF DE L’ACTION : cette action vise : *i)* l’amélioration de la qualité des contenus des sites et supports d’informations dédiés aux proches aidants « cancer », en diffusant des conseils méthodologiques adéquats ; *ii)* la promotion des méthodes « d’aller vers » les proches aidants plus fragiles et potentiellement plus éloignés des sources d’information et du droit commun (création de contenus inclusifs, promotion des outils de médiation en santé, etc.).

EFFETS ATTENDUS POUR LES PERSONNES AIDANTES : grâce à la diffusion et à l’appropriation du contenu de ce guide méthodologique par les acteurs concernés, les informations destinées aux proches aidants seront plus adaptées et mieux reçues par le public cible. *In fine*, cette action facilitera l’accès des aidants « cancer » aux services de soutien et d’accompagnement.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L’ACTION

Il s’agit de créer et de diffuser, en partenariat avec des représentants des aidants et des spécialistes de la communication, un guide méthodologique qui recense les bonnes pratiques de communication envers les proches aidants « cancer » (type d’informations, vocabulaire, conseils sur les moments du parcours pendant lesquels il est opportun de diffuser l’information, etc.).

Une partie du guide sera dédiée aux méthodes « d’aller vers » les populations fragiles qui sont potentiellement très exposées au risque d’épuisement et plus éloignées de l’offre de services de soutien et du droit commun (jeunes aidants, parents aidants, aidants de personnes en situation de handicap et atteintes de cancer, proches aidants socio-économiquement vulnérables, etc.)

● PILOTE

Institut national du cancer

● PARTENAIRES

Associations de patients atteints de cancer et de proches aidants

● Membres de l’Observatoire des aidants

II. AMÉLIORER L'ACCÈS DES AIDANTS AUX SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ET AUX DROITS

Feuille de route 2026-2030 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers : action 17.3

D'après le baromètre des proches aidants « cancer » réalisé par BVA en 2024, **seuls 14 % des proches aidants « cancer » ont bénéficié d'un accompagnement psychologique et 10 % de dispositifs de répit.** En effet, les proches aidants « cancer » recourent globalement peu aux services et aux droits auxquels ils peuvent prétendre du fait d'obstacles en matière d'accès à l'information, de freins individuels au recours pour les personnes plus fragiles et d'inégalités territoriales en termes d'offre disponible. L'accès équitable aux dispositifs d'accompagnement adaptés à la situation d'aide en cancérologie constitue donc un objectif phare de ce plan d'actions.

En s'appuyant sur la cartographie des ressources réalisée dans le cadre du baromètre, l'Observatoire des aidants a proposé une typologie des services de soutien et d'accompagnement destinés aux proches aidants « cancer » (voir tableau ci-dessous). L'ensemble de ces services semble donc indispensable à développer de façon équitable sur le territoire français.

QUELS SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN DES PROCHES AIDANTS ?

Prendre soin de soi en tant qu'aidant	Soutien psychologique : service le plus répandu	Informations sur les possibilités d'accès au soutien psychologique ; consultation individuelle, groupe de parole, « café des aidants », etc.
	Prévention « santé » et soins	Informations générales sur la santé et les risques pour les aidants ; programme de prévention de l'épuisement, parcours « santé » proposés par les mutuelles ; consultations médicales ou paramédicales pour suivi médical
	Répit : défini ici comme l'ensemble des activités et les espaces où l'aidant peut prendre un temps de pause et se ressourcer	Informations générales sur les activités et les espaces de répit ; espaces de répit ouverts aux proches aidants « cancer », activités de bien-être (relaxation, méditation, etc.), de loisirs, sportives et artistiques (ateliers créatifs, arthérapie, etc.)
Soutien de l'aidant dans l'accomplissement de son rôle	Accompagnement social et juridique	Informations générales sur les droits et les démarches ; aide aux démarches administratives ; médiation sociale et numérique ; conseils pour aides financières ; conseils juridiques assurés par un spécialiste du droit
	Aide au maintien dans l'emploi, dans le cursus scolaire et les études universitaires	Informations générales sur les dispositifs existants, accompagnement socio-professionnel, conseils pour recours aux congés indemnisés existants, soutien scolaire
	Soutien pour aider la personne malade	Informations générales sur les modalités d'accès à ces aides, aide aux soins médicaux et d'hygiène de la personne malade, aide aux repas, ménage, garde d'enfants, etc.
	Programme de formation des aidants	Informations générales sur les formations existantes, ateliers d'éducation thérapeutique, formation sur le parcours « cancer » et le rôle d'aidant, connaissances du système de santé et de l'administration, etc.
	Rendre son expérience de proche-aidant, utile	Comment devenir aidant-partenaire/aidant-ressource, comment s'investir dans une association pour promouvoir la démocratie en santé, etc.

Par ailleurs, les proches aidants « cancer » sont en moyenne plus jeunes que les autres aidants et donc plus nombreux à être en activité professionnelle³. Or, à l'exception des proches aidants de personnes atteintes de cancer éligibles à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou qui sont porteuses d'un handicap entraînant une incapacité reconnue équivalente ou supérieure à 80 %, les aidants de personnes malades ne sont pas éligibles au congé de proche aidant et à l'allocation journalière associée.

Les membres de l'Observatoire ont également identifié certaines limites concernant les autres dispositifs de congés indemnisés accessibles aux aidants de personnes malades. Dans le cadre du parcours en cancérologie, la gestion de la vie professionnelle/scolaire/universitaire en parallèle du rôle d'aidant apparaît donc particulièrement compliquée. Certains proches aidants sont dans l'obligation d'interrompre leur activité professionnelle, sans revenus de substitution. Les jeunes aidants et les aidants étudiants sont également inégalement accompagnés et soutenus dans leur rôle pendant leur cursus, selon leur lieu de scolarisation et de formation.

À la suite de ces constats, l'Institut national du cancer a inscrit les actions suivantes dans son plan d'actions 2026-2030 :

- II.1. Promouvoir l'accès aux lieux et temps de répit pour les aidants de personnes atteintes de cancer.**
- II.2. Identifier de nouveaux relais de proximité à mobiliser dans les territoires.**
- II.3. Renforcer les actions de conciliation de vie professionnelle/scolaire/étudiante et du rôle d'aidant.**
- II.4. Suivre l'évolution des besoins à travers l'Observatoire des aidants.**

³ Cf. baromètre des proches aidants « cancer » réalisé par BVA en 2024, [accessible sur le site internet de l'Institut national du cancer](#).

ACTION II.1.

PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX LIEUX ET TEMPS DE RÉPIT POUR LES AIDANTS DE PERSONNES ATTEINTES DE CANCER

OBJECTIF DE L'ACTION : promouvoir la création et l'adaptation des lieux et temps de répit aux spécificités de tous les aidants « cancer », afin d'homogénéiser l'accès à ces services sur l'ensemble du territoire français.

EFFETS ATTENDUS POUR LES PERSONNES AIDANTES : le développement d'une offre de services adaptée aux besoins des proches aidants « cancer » et sa répartition plus équitable sur le territoire permettra d'augmenter leur recours aux dispositifs d'accompagnement. Ils seront par conséquent mieux soutenus dans leur rôle et pourront davantage préserver leur santé et leur qualité de vie.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ACTION

Conduire un état des lieux régional des dispositifs existants de répit (*largo sensu*), en partenariat avec les acteurs territoriaux compétents

L'objectif de cette sous-action est de réaliser un état des lieux des ressources régionales existantes (en partenariat avec les acteurs compétents, à commencer par les ARS et les DSRC) relatives au répit et aux soins de support accessibles aux aidants « cancer » afin d'évaluer s'il existe des disparités manifestes entre les territoires. Une attention particulière sera portée à la question de l'adaptation de ces espaces de répit aux aidants « cancer » atteints de handicap/qui accompagnent une personne malade en situation de handicap.

- **PILOTE**
Institut national du cancer
- **PARTENAIRES**
ARS
DSRC
Fédération des plateformes de répit
Fédération nationale des acteurs de la coordination en santé
Associations de patients et d'aidants
- Autres acteurs nationaux et régionaux identifiés comme pertinents

Promouvoir le développement d'une offre de répit adaptée à tous les aidants « cancer »

Selon les résultats de l'état des lieux, il s'agira de proposer collectivement – aux côtés des acteurs impliqués dans cet inventaire – des actions à plusieurs niveaux :

- renforcer la formation des intervenants impliqués dans ces dispositifs au sujet des spécificités des aidants « cancer », et notamment ceux qui sont plus fragiles et plus exposés au risque d'épuisement (voir action I.3) ;
- favoriser l'ouverture des services existants aux aidants « cancer » quand ces services ne leur sont pas accessibles ;
- favoriser l'adaptation des lieux de répit à tous les aidants « cancer » : aidants en emploi, jeunes aidants, aidants en situation de handicap/aidants de personnes malades en situation de handicap (ce qui implique également le sujet de l'accessibilité physique aux infrastructures).

Pour ce faire et afin de capitaliser sur les initiatives existantes, l'Institut national du cancer proposera un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les acteurs déjà mobilisés sur le sujet et les outils développés en conséquence. Les projets sélectionnés seront valorisés dans le cadre d'une journée de restitution, dont les productions seront diffusées sous la forme de fiches-ressources, auprès de l'ensemble des professionnels impliqués dans le répit des aidants.

● **PILOTE**

Institut national du cancer

PARTENAIRES

ARS

DSRC

Fédération des plateformes de répit

Fédération nationale des acteurs de la coordination en santé

DGCS pour le développement de l'offre de répit

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Associations de patients et d'aidants

● Autres acteurs nationaux et régionaux identifiés comme pertinents

ACTION II.2.

IDENTIFIER DE NOUVEAUX RELAIS DE PROXIMITÉ À MOBILISER DANS LES TERRITOIRES

OBJECTIF DE L'ACTION : dans certains territoires géographiquement isolés, ruraux ou socialement désavantagés, les acteurs de santé sont moins représentés. Dans ce cadre, l'accès des proches aidants « cancer » à un accompagnement adapté et à des services de soutien correspondant à leurs besoins est potentiellement limité. Cette action vise à identifier de nouveaux relais pour les aidants « cancer », dans ces territoires peu dotés.

EFFETS ATTENDUS POUR LES PERSONNES AIDANTES : grâce à l'émergence de nouveaux lieux et acteurs disponibles pour accompagner les aidants « cancer » dans ces territoires, il s'agit d'améliorer leur recours aux dispositifs de soutien et aux droits, et de limiter les inégalités territoriales en matière d'accès à ces services.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ACTION

Les proches aidants « cancer » résidant dans les territoires géographiquement isolés ou dans des espaces où les professionnels de santé et médico-sociaux sont moins nombreux rencontrent potentiellement davantage de difficultés pour accéder aux services de soutien existants. Dans ces territoires, certains acteurs clés comme les pharmaciens d'officine, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) représentent de précieux relais pour le repérage et l'orientation de ces proches aidants. Les plateformes de répit sont également susceptibles de développer des actions « d'aller vers » les populations résidant dans ces territoires.

Ainsi, des échanges seront engagés avec les instances représentatives de ces acteurs pour envisager de leur confier des missions de repérage, d'évaluation des besoins et d'accompagnement des proches aidants (pour les professionnels de santé et du médico-social).

Selon les actions qui seront programmées, une évaluation par questionnaire sera réalisée à partir de 2030 afin de mesurer comment ces derniers se sont emparés du sujet de l'accompagnement des aidants.

● PILOTES

Institut national du cancer
DGOS

● PARTENAIRES

CNSA
Fédération des CPTS
Fédération des plateformes de répit
Fédération nationale des acteurs de la coordination en santé
Union nationale des professionnels de santé (UNPS)
Lignes d'écoute téléphonique

● France services

ACTION II.3.

RENFORCER LES ACTIONS DE CONCILIATION DE VIE PROFESSIONNELLE/SCOLAIRE/ÉTUDIANTE ET DU RÔLE D'AIDANT

OBJECTIF DE L'ACTION : il s'agit d'une part de faciliter la vie professionnelle des aidants « cancer » en emploi grâce au déploiement de deux leviers : i) l'amélioration de leur soutien au sein de l'entreprise ; ii) l'ouverture d'une réflexion sur les critères qui pourraient justifier leur accès aux dispositifs d'indemnisation auxquels ils ne sont pas encore éligibles. D'autre part, cette action vise également l'amélioration de la conciliation de la vie scolaire/étudiante avec le rôle de jeune aidant/aidant étudiant et apprenti, en partenariat avec les acteurs historiques déjà engagés sur le sujet.

EFFETS ATTENDUS POUR LES PERSONNES AIDANTES : cette action vise finalement à promouvoir des politiques favorables au soutien des aidants, dans le monde du travail et de l'enseignement. Mieux préservés et moins épuisés, les aidants « cancer » pourraient plus facilement se maintenir en emploi ou en études tout en accompagnant leur proche malade, mission devenue par ailleurs indispensable dans le contexte actuel de la cancérologie.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ACTION

Intégrer le sujet de l'aide au dispositif « cancer et emploi » de l'Institut national du cancer

Le milieu professionnel et ses acteurs jouent un rôle majeur dans la sensibilisation des personnes actives au sujet de l'aide, et dans le développement de dispositifs de repérage et d'accompagnement des proches aidants. Leur sensibilisation autour des enjeux de l'aide dans le cadre du dispositif « cancer et emploi » de l'Institut national du cancer permettrait de déconstruire progressivement les représentations sociales négatives autour du cancer qui pénalisent les proches aidants dans le monde du travail.

Par ailleurs, une réflexion sur la flexibilité du travail pour les aidants « cancer » (télétravail, etc.) sera introduite dans le cadre de ces travaux. Cette flexibilité, inscrite dans la loi pour les aidants de personnes handicapées, pourrait potentiellement être envisagée dans le cas des aidants « cancer ».

Cette action vise donc principalement à :

- présenter le projet de l'Observatoire des aidants aux entreprises appartenant au « club des entreprises » de l'Institut national du cancer, notamment les objectifs relatifs à l'emploi inscrits dans le plan d'actions ;
- engager une session de travail avec les entreprises du club, pour formuler des propositions soutenables en matière de soutien et d'accompagnement des proches aidants « cancer » dans le cadre de l'entreprise ;
- envisager une modification de la charte « cancer et emploi » en conséquence, pour intégrer un ou des engagements relatifs aux aidants « cancer ».

● PILOTE

Institut national du cancer

● PARTENAIRES

- Entreprises et employeurs, par le biais du club des entreprises de l'Institut national du cancer

Développer une réflexion sur les critères qui pourraient justifier l'accès des aidants « cancer » aux congés indemnisés existants

Au sein de l'Observatoire des aidants, un consensus s'est établi autour du fait qu'il existe un manque en matière de congés indemnisés accessibles aux proches aidants de personnes malades. Cet élément est d'autant plus dommageable que la situation d'aide en cancérologie induit un parcours fragmenté et irrégulier avec des répercussions souvent brutales sur l'emploi.

Néanmoins, tous les aidants « cancer » n'ont pas besoin d'accéder à des dispositifs d'indemnisation en lien avec l'interruption de leur activité professionnelle. Afin de garantir une proposition soutenable pour les autorités compétentes, l'enjeu est donc de définir précisément qui pourrait prétendre à ces nouveaux dispositifs et selon quels critères. Les travaux réalisés en sous-groupes de travail pendant l'année 2025 ont abouti au fait que la caractérisation de la perte d'autonomie de la personne malade ne permettait pas de préjuger de l'intensité de l'aide apportée par l'aidant en cancérologie. Ce constat s'oppose aux règles qui s'appliquent au champ du handicap où l'aidant est reconnu selon le taux d'incapacité de son proche aidé qui est évalué par la Maison départementale des personnes handicapées. Il en est de même dans le domaine de la perte d'autonomie où l'aidant accède à certains droits selon le degré de perte d'autonomie de son proche mesuré avec la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique et Groupe Iso Ressources).

Ainsi, dans le cas du cancer, les modalités d'accès à l'allocation journalière du proche aidant passeraient par d'autres types d'évaluation qu'il s'agira d'identifier dans le cadre de ces travaux. L'évaluation du niveau d'impact de l'aide sur la vie professionnelle de l'aidant, associée à une évaluation médicale attestant du besoin d'aide de la personne malade (sur le modèle du congé de présence parentale) constituent des pistes évoquées par les membres de l'Observatoire des aidants. À noter que le caractère incertain et irrégulier de l'aide en cancérologie nécessite d'envisager un dispositif agile et réactif qui puisse être déclenché rapidement, si la personne a besoin de s'absenter sans anticiper.

En ce qui concerne la fin de vie et le congé de solidarité familiale, l'allocation journalière attribuée dans le cadre de ce congé ne peut pas être versée en cas d'hospitalisation du proche, sauf si l'hospitalisation intervient après le début de l'accompagnement à domicile. L'Institut prévoit donc également d'engager des échanges sur l'élargissement de ce droit avec les partenaires concernés.

Enfin, les membres de l'Observatoire des aidants ont témoigné de disparités régionales dans les délais d'accès à l'allocation journalière de présence parentale. Dans ce contexte, l'Institut envisage d'interroger – via une enquête par questionnaire – les éventuelles inégalités d'accès au dispositif et à l'allocation associée, selon les publics et les territoires. En fonction des résultats, des échanges seront ouverts avec les acteurs compétents quant à la possibilité d'actions correctives.

Dans le cadre de ce plan d'actions, il s'agira finalement de :

- réaliser une revue de la littérature sur les grilles d'évaluation existantes concernant l'impact de l'aide sur la vie professionnelle des proches aidants ;
- dans l'éventualité où la revue de la littérature indiquerait qu'elles n'existent pas encore, développer les grilles d'évaluation permettant d'identifier les aidants « cancer » dont l'impact de l'aide sur l'emploi est significatif et qui pourraient prétendre à un congé indemnisé ;
- tester ces grilles d'évaluation sur un panel représentatif de proches aidants, pour estimer le nombre de personnes potentiellement éligibles. Cette étude permettra également d'évaluer les disparités territoriales concernant les délais d'accès au congé indemnisé de présence parentale ;
- en parallèle, mener une réflexion sur la réalisation d'un certificat médical par l'oncologue référent de la personne malade pour attester de son besoin d'aide dans le cadre du parcours de soins (sur le modèle du congé de présence parentale) ;
- enfin, évaluer le coût que l'ouverture de nouveaux droits pour ces aidants pourrait représenter, en partenariat avec les administrations compétentes qui arbitreront à leur niveau.

- **PILOTE**
Institut national du cancer
- **PARTENAIRES**
DGCS
- Ordre des médecins

Promouvoir la sensibilisation des équipes pédagogiques, des gouvernances universitaires, des employeurs et tuteurs de stage (pour les apprentis) sur le cas des jeunes aidants « cancer » et des étudiants aidants

La gestion des absences pour les étudiants aidants constitue une grande difficulté. Or, l'adaptation des universités à ces enjeux dépend de leur politique interne propre. Il apparaît donc nécessaire de sensibiliser les instances nationales où sont représentées les gouvernances universitaires au sujet des étudiants aidants, à commencer par la fédération des Vice-présidents à la vie étudiante. En effet, les Vice-présidents sont souvent en charge des politiques universitaires en faveur de l'inclusion des personnes handicapées et sont donc potentiellement plus sensibles au sujet. Concernant les aidants apprentis, ils sont susceptibles de voir leur contrat d'alternance interrompu du fait des absences. Ainsi, les employeurs et les tuteurs de stage doivent aussi être sensibilisés, car ils assument un rôle important de médiation. L'Institut contribuera donc, aux côtés des autres intervenants historiques impliqués sur le sujet, à la sensibilisation de ces acteurs au sujet des aidants étudiants et apprentis.

Pour les jeunes aidants scolarisés, l'enjeu principal consiste en la sensibilisation des acteurs ressources de l'éducation nationale : les infirmières scolaires et les conseillers principaux d'éducation (CPE) ont été identifiés comme acteurs ressources pour ce public (cf. cartographie page 10). L'Institut national du cancer participera également à la diffusion des supports de sensibilisation existants sur ce thème, en les centralisant sur son site internet et en les diffusant via ses canaux habituels de communication.

Contribuer à l'amélioration du parcours d'aidant des professionnels libéraux et indépendants

Les professionnels libéraux et indépendants sont éligibles aux différents dispositifs de congés indemnisés, avec les mêmes limites que pour les autres aidants « cancer ». Néanmoins, les charges de leur entreprise ne sont pas compensées pendant la période du congé, ce qui les contraint souvent à reprendre leur activité. Cette situation peut avoir des répercussions dramatiques sur l'environnement familial et la situation de leur proche malade (notamment s'il s'agit d'un enfant). Il semble donc important de promouvoir également les réflexions autour de ce sujet avec les organismes de prévoyance, pour éventuellement inclure l'aidance dans les contrats destinés à ces publics.

PILOTE

Institut national du cancer

PARTENAIRES

DGCS

CNSA

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Direction générale de l'enseignement scolaire

UNPS

● Associations impliquées sur le sujet des jeunes aidants et des aidants étudiants/apprentis

ACTION II.4.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DES BESOINS À TRAVERS L'OBSERVATOIRE DES AIDANTS

Les actions déployées dans le cadre de ce plan feront l'objet d'un suivi collectif avec l'ensemble des parties prenantes mobilisées au sein de l'Observatoire des aidants. De cette façon, les réussites et les perspectives d'amélioration pourront être partagées avec les autres acteurs compétents dans le domaine de l'aide, au-delà de la cancérologie. Les actions couronnées de succès pourront ainsi être essayées et seront enrichies de l'expérience des autres acteurs.

OBJECTIF DE L'ACTION : la pérennisation de l'Observatoire permettra l'évaluation continue des actions de l'Institut ainsi que l'optimisation et le réajustement du plan d'actions en fonction des indicateurs de résultats et d'impacts.

EFFETS ATTENDUS POUR LES PERSONNES AIDANTES : l'ajustement continu du plan d'actions en fonction des indicateurs d'évaluation permettra de s'adapter aux situations problématiques rencontrées par les aidants « cancer » et potentiellement encore non prises en compte dans le projet de l'Institut.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ACTION

Pérenniser l'Observatoire des aidants

La poursuite des travaux de l'Observatoire des aidants permettra de réunir les parties prenantes pour débattre et échanger sur l'évolution des besoins des proches aidants « cancer » et sur les résultats des actions portées par l'Institut national du cancer dans le cadre de son plan d'actions.

- **PILOTE**
Institut national du cancer
- **PARTENAIRES**
Ensemble des parties prenantes de l'Observatoire des aidants

Réitérer le baromètre des aidants « cancer » en 2027 et 2030

La reproduction d'un baromètre des proches aidants « cancer » à intervalle régulier permettra de :

- disposer d'éléments tangibles issus du terrain pour évaluer les actions mises en œuvre par l'Institut, dans le cadre de son plan d'actions. Les indicateurs collectés lors de l'édition 2027 du baromètre constitueront le point de départ et de référence pour l'évaluation des actions du plan de l'Institut ;
- d'affiner et réorienter certaines actions à la suite du baromètre de 2030, selon les nouveaux matériaux collectés et la pertinence des résultats.

La diffusion des résultats du baromètre via les canaux habituels de l'Institut permettra de communiquer sur l'évaluation des actions déployées dans le cadre de l'Observatoire des aidants.

- **PILOTE**
Institut national du cancer
- **PARTENAIRES**
Ensemble des parties prenantes de l'Observatoire des aidants

III. INTEGRER LES AIDANTS DANS LA CONSTRUCTION D'UN GUICHET UNIQUE NUMÉRIQUE

Feuille de route 2026-2030 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers : action 18.1

Afin de garantir un accès équitable aux informations et aux soins sur l'ensemble du territoire, une action phare de la seconde feuille de route 2026-2030 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers consiste en la **création d'un guichet unique numérique** sur le site internet de l'Institut national du cancer. Ce guichet unique permettra de **centraliser les principales informations destinées aux patients, à leurs proches et aux professionnels de santé** concernant les parcours de soins en cancérologie. Dans le domaine de l'aide, cet axe de travail se traduira par deux actions prioritaires :

- III.1. Développer les pages dédiées à l'aide en cancérologie sur le site internet de l'Institut national du cancer**
- III.2. Établir une cartographie des ressources mobilisables dans chaque territoire, incluant les structures de santé, médico-sociales et sociales**

ACTION III.1.

DÉVELOPPER LES PAGES DÉDIÉES À L'AIDANCE EN CANCÉROLOGIE SUR LE SITE INTERNET DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

OBJECTIF DE L'ACTION : centraliser les informations relatives aux aidants « cancer » sur le site internet de l'Institut national du cancer.

EFFETS ATTENDUS POUR LES PERSONNES AIDANTES : cette action permettra de faciliter l'accès aux ressources existantes sur le sujet de l'aidance pour les proches aidants, les professionnels de santé et les autres acteurs impliqués sur le sujet.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ACTION

Le site internet de l'Institut dispose déjà d'une rubrique destinée aux proches aidants de personnes atteintes de cancer. Cette action vise à faire évoluer le site afin de :

- **créer une page dédiée aux professionnels de santé et aux acteurs ressources** qui jalonnent le parcours de l'aidant : les formations existantes, les outils de sensibilisation au repérage et à l'orientation des aidants, les grilles d'évaluation des besoins des aidants et toute autre information utile à leur pratique, seront donc recensés et centralisés sur cette page du site internet de l'Institut ;
- **enrichir les pages dédiées aux proches aidants** : l'objectif est de compléter les informations mises à disposition des proches aidants « cancer » pour qu'elles deviennent l'équivalent dans le domaine du cancer, des pages développées par le Service public de l'autonomie dans les champs de la perte d'autonomie et du handicap.

- **PILOTE**
- Institut national du cancer

ACTION III.2.

ÉTABLIR UNE CARTOGRAPHIE DES RESSOURCES MOBILISABLES DANS CHAQUE TERRITOIRE, INCLUANT LES STRUCTURES DE SANTÉ, MÉDICO-SOCIALES ET SOCIALES

OBJECTIF DE L’ACTION : afin de mieux centraliser les informations au sujet des services destinés aux aidants « cancer », une cartographie des ressources mobilisables par les personnes malades et leurs proches sera développée sur le site internet de l’Institut national du cancer. Pour ne pas reproduire des outils déjà existants, il s’agit avant tout de recenser les initiatives développées à l’échelle locale, en partenariat avec les acteurs compétents.

EFFETS ATTENDUS POUR LES PERSONNES AIDANTES : la mise à disposition d’une cartographie nationale qui renvoie vers les ressources existantes dans les territoires permettra de faciliter l’accès à l’information pour les proches aidants et d’améliorer leur recours aux services à proximité de leur domicile.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L’ACTION

Cette action vise avant tout, en partenariat avec les ARS et les DSRC, à identifier les outils existants et les acteurs déjà mobilisés sur le sujet aux échelles nationale, régionale et départementale.

Dans un second temps et selon l’état des lieux des dispositifs existants, l’Institut pourra promouvoir (également en concertation avec les acteurs locaux) la création d’annuaires de ressources dans les territoires où ils n’existent pas encore. Ces annuaires pourraient intégrer une dimension participative, si les aidants renseignent eux-mêmes les services disponibles à proximité de leur domicile. Ce type de modalité nécessite cependant une modération pour vérifier l’existence et la pertinence des services déclarés sur l’annuaire en ligne avant de les publier.

Ces annuaires seront mis à disposition sur le site de l’Institut via un portail unique donnant accès à une cartographie des ressources existantes. Le principal enjeu de cette action porte donc sur la méthodologie de création de cette cartographie, qui doit être coconstruite et concertée avec l’ensemble des acteurs locaux impliqués.

● PILOTE

Institut national du cancer

● PARTENAIRES

ARS

DSRC

● Autres structures porteuses de ces dispositifs, aux échelles nationale, régionale et départementale



CONCLUSION

L'ambition de ce plan d'actions est d'améliorer significativement le vécu et l'expérience des aidants « cancer » dans le cadre du parcours de soins et de santé de leur proche malade. Ce programme qui s'étale sur 5 ans, de 2026 à 2030, a été produit et sera déployé en étroite collaboration avec les acteurs du champ de l'aidance, pour la plupart représentés au sein de l'Observatoire des aidants.

Afin de s'assurer que les actions entreprises remplissent leurs objectifs et évoluent dans le sens initialement escompté, une démarche d'évaluation sera menée en parallèle du déploiement de ce plan d'actions. À cette fin, un référentiel d'évaluation a été élaboré pour structurer cette étape incontournable du projet dès son amorçage. Ainsi, les résultats et les impacts des actions programmées pourront être mesurés au fur et à mesure de leur développement et au-delà de 2030. Ces indicateurs de suivi et d'évaluation feront l'objet d'échanges dans le cadre de l'Observatoire des aidants qui se réunira annuellement entre 2026 et 2030, afin de guider les équipes de l'Institut dans l'ajustement des actions pour en améliorer l'efficacité.



GROUPE DE TRAVAIL

ADLER Catherine, psychologue - Association francophone des soins oncologiques de support (AFSOS)

AMSELLEM-DUKAN Salomé, responsable de projet « aidants » - Ligue contre le cancer

BARCLAY-BOURGEOIS Amarantha, directrice - Association Jeune Aidants « Ensemble »

BEAUMEL Adrien, directeur - Dispositif d'appui à la coordination (DAC) département 77 Nord

BOUFFAY Clémence, coordinatrice du parcours « aidants » - Centre Léon Bérard (Lyon) - UNICANCER

BOURBION Aymeric, secrétaire général - Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD)

BREANT Vanessa, cadre du service social - Institut Bergonié - UNICANCER

CAIBAUT Élodie, infirmière en équipe mobile de soins palliatifs et animatrice en éducation thérapeutique - Institut Curie (Paris) - UNICANCER

CASTAGNO Isabelle, chargée de mission « Stratégie aidants et accès aux droits » - Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

CHALAH Diane, cheffe de projet e-santé - DAC département 95 Est

CHRISTOPHE Véronique, professeure en psychologie de la santé et directrice du département de sciences humaines et sociales du Centre Léon Bérard (Lyon) – Personnalité qualifiée

COGNE Kristen, directrice médicale - DAC Santé département 95 Sud

COURTOIS Sophie, cheffe de service adjoint du service de médecine physique et de réadaptation - Institut de cancérologie des Hospices civils de Lyon (HCL), Fédération hospitalière de France (FHF) Cancer

CUISSARD Sandrine, coordinatrice de parcours - DAC des Deux-Sèvres

GAND Sébastien, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Grenoble, en sciences de gestion – Personnalité qualifiée

GELLER Alexine, chargée de mission « Pôle Protection sociale » - Union nationale des associations familiales (UNAF)

GRUZON Coralie, référente parcours « cancer » - DAC Corrèze

HAESEBAERT Julie, cheffe de service « Parcours et santé des populations » au sein du pôle de santé publique des HCL – FHF Cancer

HRAIFY Ghislaine, infirmière coordinatrice de l'HAD de l'Assistante publique – Hôpitaux de Marseille – FNEHAD

JAOUANNET Pauline, cheffe de projet, Direction de l'Innovation, de la recherche et de la transformation numérique - Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France

JUSTIN Pauline, maître de conférences à l'Université de Lille, spécialisée sur le thème des jeunes aidants – Personnalité qualifiée

LAMOULINE Edwige, coordinatrice d'appui au parcours de santé - DAC Creuse/Haute-Vienne

LASTAMANN Anne, ex-patiente aidante en cancérologie et patiente-partenaire du dispositif PEPS des HCL – FHF Cancer

LONGET Jeanne, coordinatrice sociale et parcours après-cancer - Institut régional fédératif du cancer en Franche-Comté

MALEK Radoudja, infirmière, responsable d'un dispositif de soutien aux aidants aux HCL – FHF Cancer

MARSAUDON Audrey, coordinatrice de parcours - DAC Creuse/Haute-Vienne

NEHAL Fatiha, référente « cancer » - ARS de Martinique

ORDINES Mélanie, trésorière générale - Union nationale de professionnels de santé (UNPS)

PATIER Stéphanie, assistante sociale de l'HAD Bagatelle à Bordeaux – FNEHAD

PIAU Yannick, vice-présidente - Cancer Contribution

RAILO Stéphane, directeur - DAC du Lot-et-Garonne

RINGOT Audrey, docteure en santé publique et coordinatrice d'un centre de coordination en cancérologie – HCL - FHF Cancer

RUSSIAS Bruno, médecin généraliste coordonnateur du département de coordination des soins externes et des interfaces - Centre Léon Bérard (Lyon) - UNICANCER

SOUMARE Hawa, médiatrice de parcours de santé - DAC département 92

SUZANNE Hélène, responsable de l'espace de rencontres et d'informations (ERI), Centre de lutte contre le cancer (CLCC) de Strasbourg - UNICANCER

THIERRY Alexandra, référente « cancer » - Agence régionale de santé des Hauts-de-France

THIRRY Dominique, membre du Conseil d'administration - Cancer Contribution

VALLET-RENART Nathalie, co-fondatrice Entreprise et cancer

WILKINS Guilaine, cadre du département soins de support, prévention, santé publique et informations médicales, Institut Bergonié - UNICANCER

COORDINATION INTERNE

VIALARD Lucie, cheffe de projet Organisation et parcours de soins

DUVIARD Anne, responsable du département Organisation et parcours de soins

LINASSIER Claude, directeur du pôle Prévention, organisation et parcours de soins



Édité par l'Institut national du cancer (INCa)
Tous droits réservés – Siren 185 512 777
Conception et réalisation : INCa
ISBN : 978-2-38559-200-4
ISBN net : 978-2-38559-201-1

DÉPÔT LÉGAL JUIN 2026

STRATÉGIE DÉCENNALE DE LUTTE
CONTRE LES CANCERS 2021-2030

OBSERVATOIRE DES AIDANTS

PLAN D' ACTIONS 2026-2030

Pour plus d'informations

[cancer.fr](https://www.cancer.fr)

Institut national du cancer
52, avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt
France

Tél. : +33 (1) 41 10 50 00
diffusion@institutcancer.fr